

Catherine Monnier, déléguée générale du Fonds Adie, Martine Borgomano, directrice de la Fondation des petits frères des Pauvres, et Jean-Marie Destrée, délégué général adjoint de la Fondation Caritas France, débattent des conséquences sur leur organisation de la suppression de l'ISF et de l'instauration de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Suppression de l'ISF

Les fondations s'en relèveront-elles ?

Fundraizine : Péripétie ? Inquiétude ? Catastrophe ? Comment considérez-vous la transformation de l'ISF en IFI ?

Catherine Monnier — C'est plus qu'une péripétie, moins qu'une catastrophe, et certainement une occasion de nous reposer des questions sur notre façon d'aborder la levée de fonds auprès de particuliers. Au sortir d'une période où on avait pris une certaine habitude, où « ça roulait », nous devons remettre l'accent sur la cause et questionner l'argumentation fiscale. Il y aura probablement une baisse significative des dons mais les montants sont difficiles à évaluer.

Jean-Marie Destrée — Nous avons présenté deux budgets pour 2018 à notre conseil d'administration. Une hypothèse optimiste avec une baisse de 50% des dons et une, plus pessimiste, avec une baisse de 70%. Nous prévoyons que la fin de l'ISF va représenter un coup de frein très violent sur notre collecte.

Martine Borgomano — Si nous n'étions pas très inquiets au début, ayant évité le pire – la suppression pure et simple de l'ISF –, aujourd'hui, nous le sommes. Nous pensons que notre collecte va être réduite de moitié, soit une perte de 3 millions d'euros. Des informations contradictoires ont circulé : que le patrimoine immobilier des Français représentait 64% du patrimoine global, que l'IFI n'allait s'élever qu'au quart des recettes ISF... ce qui est complètement différent. Nous ne connaissons pas la composition du patrimoine de nos donateurs.



— **« Nous devons remettre l'accent sur la cause et questionner l'argumentation fiscale. »**

Catherine Monnier.

La suppression de l'ISF-PME pourrait-elle compenser la baisse envisagée des dons par la transformation de l'ISF en IFI ?

C. M. — Je ne pense pas. Certaines personnes profiteront de la disparition de l'ISF-PME pour augmenter leur don IFI, mais cela reste deux logiques

opposées. Entre une démarche de don et de générosité et l'objectif d'un retour sur investissement avec l'ISF-PME, il est difficile de penser qu'il pourrait y avoir compensation.

J.-M. D. — Ce sont effectivement deux logiques tout à fait différentes. Les utilisateurs de l'ISF-PME investissaient dans les PME de certaines de leurs connaissances ou étaient dans une logique d'espérance de gains.

M. B. — On peut espérer que certaines personnes qui arbitraient entre les deux dispositifs vont abonder le dispositif de don et que d'autres qui n'aiment pas l'ISF feront de même. Mais cela ne concernera que des personnes qui ont déjà la fibre de la philanthropie.

Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour compenser cette baisse envisagée des dons ?

J.-M. D. — L'enjeu principal est de fidéliser nos donateurs qui quittent les niveaux d'imposition. Pour la Fondation Caritas France, ce sont les personnes qui font entre 3000 et 10000 euros de dons, qui représentent le corps central de notre collecte ISF à hauteur de 2,5 millions d'euros. Mais plutôt que de parler de fiscalité, je crois que le message doit être centré sur l'impact du don et en appeler à leur conscience pour leur dire de continuer à nous soutenir.

M. B. — Nous avons déjà engagé la diversification de nos ressources. Nous allons lancer une grande campagne de mécénat grands donateurs. Pour cela, l'ISF nous a aidés à identifier nos donateurs à haut potentiel. Nous avons



— **« Nous pensons que notre collecte va être réduite de moitié, soit une perte de 3 millions d'euros. »**

Martine Borgomano.

aussi beaucoup orienté nos messages, ces dernières années, sur des thématiques projets et espérons que cela a nourri une relation durable. Il ne faut pas penser que tout est fiscalité !

C. M. — Au Fonds Adie, nous avons toujours parlé avant tout de ce à quoi sert un don. Mais il est clair, aussi, qu'on insistait beaucoup sur la possibilité de défiscaliser l'impôt ISF. Cet argument continue d'exister mais pour fidéliser les donateurs, nous allons renforcer l'argumentation autour de la mission. Et puis il faut se rappeler qu'entre 75% et 66%, l'écart n'est pas si énorme que cela... Nous allons renforcer cet argument-là.

Quelles mesures fiscales vous semblent essentielles pour pérenniser la générosité des particuliers ?

M. B. — L'important, c'est la stabilité. Ce qui « tue » le don, c'est l'incertitude. On avait une très grande inquiétude – qui, heureusement, vient d'être levée avec l'amendement déposé à l'Assemblée nationale – laquelle était que la période de

déduction des dons IFI fût calée sur celle de l'IR. Cela aurait été une véritable catastrophe !

C. M. — Je recommande de perturber le moins possible la période de collecte de l'IFI, et donc de rester sur le planning qu'on connaît depuis maintenant une dizaine d'années avec l'ISF. Le calendrier en deux temps, collecte IR en fin d'année et IFI au printemps, serait plus clair et efficace pour tous puisqu'il s'appuie sur des pratiques qui sont maintenant bien installées.

J.-M. D. — De la stabilité, effectivement. Des choses pourraient évoluer, notamment sur la grande philanthropie, au niveau des réserves héréditaires et des transmissions patrimoniales. On est ici régi par des règles archaïques, où quelqu'un qui a fait fortune de son vivant n'a pas le droit d'en disposer comme il l'entend s'il a des enfants. Il faudrait faire bouger les lignes. Ce n'est pas impossible vu l'esprit du nouveau Gouvernement mais cela va prendre du temps.

Comment percevez-vous l'orientation fiscale du Gouvernement en termes d'encouragement au financement des organisations ?

J.-M. D. — Il y a un gros point d'inquiétude concernant le financement des entreprises solidaires dans le champ de l'économie sociale, avec la suppression de l'incitation fiscale à l'actionariat solidaire. Cependant, je ne pense pas qu'il y ait une volonté de nuire à la générosité des particuliers, mais de rationaliser le millefeuille fiscal.

C. M. — L'IFI tel qu'il est envisagé aujourd'hui et les impacts de la flat tax vont limiter les avantages fiscaux des particuliers et leur générosité. En revanche, des pistes évoquées pourraient favoriser celle des entreprises. Mais ce n'est pas compensatoire, car les attentes des entreprises et des particuliers ne sont pas les mêmes. Au-delà des montants, c'est l'orientation de ces soutiens, qui peut être différente selon la provenance du don.

M. B. — La générosité des particuliers est partiellement menacée avec la transformation de l'ISF en IFI. Mais il me semble que ce Gouvernement peut difficilement faire plus pour aller au-delà de la loi sur le mécénat de 2003.

Qu'est-ce que ces choix fiscaux disent du rapport entre le monde « En Marche » et le milieu de l'intérêt général ?

M. B. — Selon moi, ce Gouvernement est à l'écoute du monde associatif ; l'amendement déposé par Bruno Lemaire [pour conserver le calendrier actuel de déduction ISF] s'est fait l'écho de nos préoccupations.

J.-M. D. — Il faut attendre encore pour juger clairement. Ce qui est sûr, c'est que les associations ne sont pas représentées au Gouvernement ; le choix a été fait de ne pas leur donner une visibilité politique. Néanmoins, nul ne peut ignorer le poids de ce secteur...

C. M. — Je ne pense pas que les impacts des décisions qui affectent le monde de l'intérêt général aient été spécifiquement voulus. Ce qui l'est, c'est de produire de l'activité économique avec la disparition de l'ISF et l'allègement de la fiscalité des entreprises. Nous ne sommes pas la « cible » du Gouvernement : peut-être des victimes collatérales ? ●

Y. B.



— **« Il y a un gros point d'inquiétude concernant le financement des entreprises solidaires dans le champ de l'économie sociale. »**

Jean-Marie Destrée.